



**MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC

FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

Conformément à l'article 15 de la loi sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux, chapitre E-15.1.1.1, ont suivi la formation obligatoire, les élus suivants.

M. Vincent Desrochers, maire
M. Martin Germain, conseiller siège #1
Mme Amélie Croteau, conseillère siège #2
M. Steve Gauthier, conseiller siège #3
Mme Chantal Desharnais, conseillère siège #4
M. Jasmin Desharnais, conseiller siège #5
M. Sébastien St-Pierre, conseiller siège #6

DONNÉ À Chesterville, ce 30^e jour de mai 2022.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, résidant à Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, ce 30^e jour de mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 30^e jour de mai 2022.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière